

Projet de transfert du Centre d'Oncologie du Pays Basque

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne

Réunion publique de restitution du mercredi 20 janvier 2021

Intervenants

- Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Maire de Bayonne
- Alain LACASSAGNE, 8ème adjoint au maire de Bayonne délégué à l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Habitat et Conseiller à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Marie ANTIGNY-HULEUX, Cheffe de projet planification à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Céline BERRA, Cheffe de projet urbanisme opérationnel à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Caroline GENEDES, Oncologue et Radiothérapeute
- Marion THENET, Garante de la Commission Nationale du Débat Public
- Walter ACCHIARDI, Garant de la Commission Nationale du Débat Public
- Diane BEAUCARD, Agence Neorama

Nombre de participants

- 5 participants

INTRODUCTION PAR M. JEAN-RENE ETHEGARAY
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ET MAIRE DE BAYONNE

"Nous sommes réunis ce soir dans le cadre de cette concertation que nous avons engagé le 16 novembre dernier. Un nouveau confinement est intervenu fin octobre 2020, ce qui nous a amené à poursuivre cette concertation dans des conditions très particulières. Néanmoins, l'importance du projet et l'urgence à ce que cette procédure avance rapidement nous a amené à maintenir cette concertation en espérant qu'un maximum de personnes puissent être touchées, informées par le contenu de ce dossier. Nous avons également souhaité veiller le plus possible à ce que tout un chacun apporte ses contributions.

A cette réunion de restitution, comme la réunion de lancement du 19 novembre, nous avons affaire à des intervenants qui sont filmés. Je suis, comme vous le voyez sur votre écran, accompagné par Mme Marion THENET et M. Walter ACCHIARDI, garants de la Commission Nationale du Débat Public, qui assurent dans le cadre de la loi la régularité des conditions dans lesquelles cette concertation se fait. Le public, mesdames, messieurs qui nous voyez, êtes présent à distance soit par ordinateur soit par téléphone. Cette réunion de restitution va se dérouler de cette manière.

Dans quelques instants, les résultats de cette concertation nous seront présentés. Des outils d'information que nous vous présenterons ensuite ont été fortement déployés. Les agents de la CAPB ainsi que les garants de la CNDP sont allés à la rencontre des habitants, que ce soit au marché de la Place des Gascons, qui est le lieu public le plus proche du lieu de transfert du Centre d'Oncologie, mais également par Internet, par téléphone, et éventuellement par courrier. Tous ces moyens ont été utilisés, et à cela se sont ajoutés deux ateliers thématiques, qui ont été organisés pour échanger en direct avec la CAPB et le porteur de projet.

Il ressort de ce premier bilan – et c'est heureux pour nous - que la quasi-majorité des personnes rencontrées ou celles qui ont contribué sous ces formes différentes, ont émis un avis positif, voire très positif sur le projet. Oui, avons-nous compris, le Centre d'Oncologie doit déménager pour s'agrandir. On sait les contraintes dans lesquelles se trouve ce Centre d'Oncologie qui n'a aucune perspective de développement in situ, et donc ce projet de délocalisation ne fait visiblement pas débat. Tout comme le site qui est proposé pour recevoir ce Centre d'Oncologie, l'Avenue du 14 Avril, sur le quartier nord de Bayonne : il semble que, d'après les éléments qui nous reviennent, les options retenues soient également acceptées.

Voilà ce que je pouvais dire à titre d'introduction en tant que maire de Bayonne et président de la CAPB, deux collectivités qui sont bien sûr parties prenantes de cette procédure."

PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DU DEROULE DE LA REUNION

La réunion publique va permettre de :

- **rappeler le projet et ses enjeux ;**
- **partager une première restitution** du dispositif de concertation du public ;
- **compléter l'information et apporter des réponses.**

La réunion s'organisera autour de temps de présentation par les acteurs du projet, des enseignements de la concertation mais aussi par des temps de questions-réponses. Enfin, la réunion permettra de se projeter sur les prochaines étapes du projet ainsi que de la concertation et du lien avec le public.

PRESENTATION DES GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque a décidé le 10 juin 2020 d'engager une procédure de déclaration de projet pour le transfert du Centre d'Oncologie du Pays Basque. Cette déclaration emporte la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne et nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale.

La Collectivité a opté pour organiser une concertation préalable, telle que prévue par le code de l'Environnement (article L.121-17), et de faire appel à la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante. Celle-ci a désigné deux garants pour cette concertation préalable à la date du 1er juillet 2020.

Mais qu'est-ce qu'une concertation préalable ?

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement « *permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet.../... des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable...* » et ce jusqu'à l'enquête publique.

Trois principes guident les missions des garants et de la CNDP pendant la concertation préalable :

- la transparence : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques ;
- l'équivalence : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous ;
- l'argumentation : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Avant toute chose, il est nécessaire de rappeler que le garant est une personne neutre et indépendante de toute partie prenante. Son rôle consiste à :

- veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation dans la mesure du possible malgré la situation sanitaire ;
- respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre un avis sur le projet ;
- être à l'écoute de chaque participant à la concertation.

En amont du lancement de la concertation, il a été effectué de manière indépendante une étude de contexte qui est un élément indispensable car cela a été l'occasion de rencontrer différents acteurs des domaines de la santé, de l'environnement, et notamment des structures proches du site de transfert. Cette étude de contexte est aujourd'hui finalisée, elle sera intégrée au bilan de la concertation mais d'ici là le public peut solliciter les garants tout au long de la concertation.

Pendant la concertation, les garants :

- veillent à la qualité et à la sincérité des informations diffusées ;
- dans la mesure du possible, favorisent l'expression des participants ;
- assurent un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

La mission finale consiste à rédiger un bilan final qui va comporter une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant dans un délai d'un mois à compter de la fin de la concertation. Il fera partie intégrante du dossier d'enquête publique.

PRESENTATION DU PROJET

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie, issu de la fusion des centres de radiothérapie de Bayonne et de Saint-Palais, n'a cessé de croître jusqu'à aujourd'hui :

- En 1996, le centre a acquis un deuxième accélérateur de particules¹ ;
- En 2004, il fut agrandi pour accueillir un troisième accélérateur.

Néanmoins, malgré ces agrandissements, le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie ne permet pas aujourd'hui de répondre à la forte demande de prise en charge des patients, d'autant qu'il s'agit du seul Centre de Radiothérapie du Pays Basque, les plus proches étant ceux de Dax et de Pau avec qui il coopère.

Ce centre est actuellement situé au 14 allées Paulmy à Bayonne, il permet la prise en charge multidisciplinaire de plus de 1 400 patients atteints de cancer par an. Il regroupe une équipe médicale de 48 salariés composée d'oncologues médicaux, d'oncologues radiothérapeutes, d'une attachée de recherche clinique, de médecins généralistes spécialisés en soins palliatifs, de psychologues, de manipulateurs, d'assistantes médicales, de techniciens, de physiciens, de dosimétristes, et d'agents d'entretien et administratifs.

Ce projet fait suite à l'émergence de nouveaux besoins :

- une augmentation continue du nombre de consultations médicales d'oncologie ;
- un site enclavé sans possibilité d'extension de par sa localisation et la forte pression immobilière exercée sur le secteur ;
- une accessibilité contrainte et un stationnement limité pour la patientèle comme pour les véhicules médicalisés.

La nécessité de trouver un nouvel emplacement pour le centre médical répond à un enjeu à la fois social, de santé publique et de développement du territoire. Ce dernier relevant de la compétence de la CAPB, les porteurs de projet ont par conséquent sollicité l'agglomération via la mission urbanisme opérationnel. Ce service qui a pour vocation d'accompagner et faire émerger des projets d'aménagement pour apporter une aide à la mise en place du projet.

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie avait des critères bien définis :

- un foncier disponible à la vente rapidement ;
- une superficie d'environ 8 000m², la demande d'une superficie conséquente répond à la nécessité d'installation de 3 et bientôt 4 machines de traitement pour assurer une prise en charge optimale du patient, mais également répondre à la mise en place des soins de support qui tient particulièrement à cœur au Centre d'Oncologie et de Radiothérapie. Il s'agira de proposer des activités reconnues scientifiquement pour améliorer nettement la qualité de la prise en charge du patient ;
- un site très accessible et bien desservi par des transports en commun à proximité de l'un des projets phares de l'agglomération qui est le Tram'Bus ;

¹ Instrument qui consiste à utiliser des radiations pour détruire les cellules cancéreuses

- un site bénéficiant d'un espace naturel à proximité pour la prise en charge des patients au sein d'un espace agréable et verdoyant.

Dans le cadre du choix du site, la CAPB a repéré 16 parcelles et les a étudiées par le biais d'une analyse multicritères qui a permis d'identifier un seul terrain remplissant les 5 critères nécessaires : le site implanté sur l'avenue du 14 avril 1814 à Bayonne. C'est à partir de là que le lien s'est effectué entre la mission urbanisme opérationnel et la mission planification au sein de l'agglomération. L'enjeu était de trouver un site « *urbanisé* » ou « *à urbaniser* » ce qui permet de proposer un terrain qualitatif et bien desservi par les réseaux (viaires, transport en commun, électrique, assainissement, eau potable).

Le site identifié est désigné comme une zone « *à urbaniser* » mais que l'on dit fermée. Cela induit par conséquent une évolution du document d'urbanisme, procédure à l'origine de la démarche engagée aujourd'hui.

Ce projet fait suite à l'accord préalable de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour le transfert et la construction du centre de soin. C'est à la suite de cette décision que les services de l'agglomération ont pu enclencher un niveau opérationnel technique permettant au Centre d'Oncologie et de Radiothérapie et à la CAPB d'engager les études techniques pour le transfert du centre de soin sur le nouveau site.

Le site permet de trouver un intérêt particulier à travailler à différentes échelles avec :

- Le projet : ses composantes d'intégration paysagère en termes de bâtis, naturelles et agricoles qui l'entourent ;
- Le quartier : la préservation des terres agricoles au Nord du site et des espaces naturels sensibles à proximité, ainsi que la prise en compte du maillage de la trame urbaine et viaire avec l'avenue du 14 avril où une requalification dans un environnement apaisé peut être pensée.

L'intérêt de la concertation est de travailler à ces différentes échelles pour intégrer ce projet.

Le site identifié permet de répondre à de multiples enjeux dont le bien-être et l'exemplarité avec la mise en place d'une organisation du projet autour d'une double façade avec :

- le côté « *ville* » au Sud permettant l'accès simplifié au centre ;
- le côté « *nature* » au Nord avec l'ensemble boisé qui apporte de la sérénité en pleine ville au patient et au personnel soignant qui, de la même manière, nécessite de travailler dans un espace sécurisé et reposant.

Par ailleurs, le Centre d'Oncologie et de la Radiothérapie s'est associé avec l'agglomération dans la mise en place de démarches environnementales et de qualité de vie au travail.

Le projet en cours se matérialiserait sur une parcelle d'environ 7 610m² comprenant :

- environ 2000m² d'espaces verts de pleine terre ;
- environ 800m² de parking evergreen (130 places)
- environ 1430m² de toiture terrasse végétalisée ;
- environ 2 075 m² de bureaux et 2 515 m² de surface affectée aux soins de cancérologie avec 4 salles de traitement dédiées pour les machines avec les possibilités d'extensions futures pour une prise en charge optimale des patients, et 8 bureaux de consultations médicales mais aussi paramédicales.

Le nouveau bâtiment s'organisera sur 3 niveaux avec l'accueil de la patientèle au RDC pour faciliter l'accès, le personnel au 1er étage, et un stationnement en sous-sol pour optimiser le foncier et la place disponible.

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie est accompagné par un architecte local, Olivier Ducasse, implanté à Toulouse.

Le coût du projet est d'environ 24 millions d'euros, intégrant par ailleurs le coût du terrain, qui sera supporté uniquement par le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque, une structure privée. L'ouverture du nouveau centre est programmée pour le 1^{er} semestre 2023 suite à l'obtention du permis de construire en septembre-octobre 2021 suivi d'environ 18 mois de travaux.

Le projet de transfert du Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque induit deux types d'incidences : une incidence sur son environnement et sur le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire concerné.

L'évolution du document d'urbanisme implique la réalisation d'une évaluation environnementale qui induit une analyse des impacts minimum sur l'environnement du projet. Une pré-évaluation a été effectuée et a permis de réaliser un premier diagnostic des impacts sur le milieu où le projet va s'implanter : l'espace concerné se caractérise par une prairie entretenue qui ne présente pas d'intérêt particulier, mais qui demeure « *non construit* » et implique des impacts de fait sur la gestion de l'eau, l'intégration paysagère, etc. L'ensemble de ces incidences ont été prises en compte et restituées dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site internet de la CAPB.

Par ailleurs, les incidences environnementales seront approfondies et largement restituées dans le dossier d'urbanisme lors de la phase d'enquête publique qui suivra la concertation préalable.

LA MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bayonne approuvé en 2007, qui a par la suite subi plusieurs modifications et évolutions, doit être modifié puisque le terrain retenu par l'analyse multicritère est classé comme zone 2AU fermant à l'urbanisation le terrain concerné et devenant inconstructible de fait. Il est donc nécessaire de procéder à une ouverture à l'urbanisation du terrain en le raccrochant aux autres secteurs situés à proximité et ouverts à l'urbanisation, notamment le Lycée Etxepare.

Par ailleurs, une partie du terrain consacre au Nord de la parcelle un autre usage destiné au bien-être, notamment la promenade arborée, qui, en l'absence d'intérêt à y construire du bâti, sera classé en zone Naturelle inconstructible.

L'ouverture à l'urbanisation et le travail en amont avec les porteurs de projet vont permettre d'intégrer au sein du PLU une « *orientation d'aménagement et de programmation* » qui va, au fur et à mesure de la concertation, prendre en compte et évoluer selon les thèmes discutés : l'emprise constructible, les accès piétons notamment en lien avec le Tram'Bus, les traversées visuelles depuis l'avenue, etc.

Ces principes d'aménagement seront intégrés et devront être compatibles avec le permis de construire.

Il existe différentes procédures de modification du document d'urbanisme, il s'agit ici d'un projet d'intérêt collectif qui ouvre la possibilité d'engager une déclaration de projet emportant Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme (MECDU). Cette procédure est plus cohérente et proportionnée vis-à-vis du projet, et est soumise à évaluation environnementale en raison de la proximité de deux sites Natura 2000 liés aux cours d'eau de l'Adour et de la Nive qui présentent un intérêt écologique fort. La procédure de MECDU permet à la fois de déclarer le projet d'intérêt collectif et de mettre en compatibilité le document d'urbanisme, qui conditionne la réalisation de ce projet tout en évaluant les impacts du projet sur son environnement.

L'évaluation environnementale est conduite conjointement à la concertation préalable au titre du Code de l'environnement. Elle peut être engagée à la demande du citoyen ou à l'initiative de la collectivité, comme l'a choisi la CAPB qui souhaite recueillir l'avis de la population en amont de l'enquête publique.

LA CONCERTATION PREALABLE

Les objectifs de la concertation préalable :

- informer sur le projet le plus largement possible et répondre à vos questions en créant un maximum d'échanges possible malgré le contexte actuel ;
- mettre à disposition un large panel d'outils pour recueillir les avis et les contributions pour nourrir le projet ;
- associer des temps d'échanges directs et des espaces de participation en continu pour faire vivre la concertation du public dans un contexte inédit

Les modalités qui ont été proposées pour s'informer et contribuer :

REUNIONS PUBLIQUES

Pour s'informer et questionner le projet

- 19 novembre 2020 à 18h30
- 20 janvier 2021 à 18h30

PERMANENCES

- Sur le marché de la place des Gascons de 9h à 12H les 25 novembre et 16 décembre
- Par téléphone tous les mardis de 15h à 17h

ATELIERS THEMATIQUES

Deux ateliers organisés les 3 et 10 décembre :

- **Projet et parcours de soin**
- **Aménagement et cadre de vie**

DEPOSER SA CONTRIBUTION

- Sur le registre dématérialisé
- Sur la page dédiée au projet sur le site internet de la CAPB (mail)
- Par courrier gratuitement

SUPPORTS D'INFORMATION

- Le dossier de concertation
- Flyer A5
- Affiche A3
- Interviews presse écrite et radio
- Panneaux lumineux
- Encarts presse écrite
- Autres supports
Chevalet, support photo...

Les supports d'information et plateformes dédiées à la concertation :

L'ensemble des supports produits et diffusés au cours de la concertation préalable ont été répertoriés dans le support de présentation de la réunion publique de restitution.

LES GRANDS ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS TIRES DES ECHANGES

Les deux ateliers thématiques organisés en décembre ont fait émerger deux enjeux-clés :

- Un enjeu de santé publique ;
- Un enjeu d'aménagement.

L'enjeu de santé publique

Le premier atelier a permis un temps de partage autour du projet et ses enjeux pour le parcours de soin des patients. Caroline GENEDES, Oncologue et Radiothérapeute, accompagnée de Agnès MOTHES, médecin coordonnateur des 3C, et Mme Béatrice GRENO, directrice de la Ligue contre le Cancer 64, y sont intervenues.

La nécessité d'améliorer l'offre de soin en radiothérapie pour répondre au besoin croissant de traitement des patients du Pays Basque a été rappelée au cours de cet atelier, les chiffres montrant une augmentation constante des demandes de consultation.

- Un volet pédagogique a été abordé sur la radiothérapie, le parcours de soin du patient, et les acteurs et professionnels de santé qui participent à la mise en place des traitements.
- Un autre volet était quant à lui consacré aux soins supports et à leur développement au sein du nouveau Centre de soin, ainsi que les projets de la Ligue contre le Cancer. L'accès sur place à des psychologues, diététiciens, assistantes sociales pour les patients afin de favoriser leur bien-être, ainsi qu'à des séances de relaxation, de sophrologie, dues à l'aménagement du site, ont été évoquées. Le cadre verdoyant avec l'accès à la forêt au nord permettra quant à lui de développer ces activités en plein air lorsque le temps le permettra.

Quatre principaux thèmes ont été abordés lors des échanges avec les participants.

- L'amélioration de la prise en charge des patients sur les horaires : le Centre actuel n'ayant que 3 machines de traitement, ce qui impose des plages de traitement assez étendues du matin (tôt) au soir (tard), l'installation d'une quatrième machine permettra de répondre à la demande.

- L'opportunité d'intégrer dans l'équipe du Centre un patient expert pour accompagner les malades : ce patient, lui-même traité pour un cancer, a été formé à un diplôme universitaire à Paris pour pouvoir accompagner les patients actuels en soin et permettre un partage d'expériences dans l'optique d'éventuelles collaborations (avec la Ligue contre le Cancer par exemple) pour essayer de développer ce système.
- La mutualisation des compétences entre les différents centres de soin pour améliorer l'offre de soin : entre l'hôpital, la clinique Belharra... Ce projet ne peut s'envisager que dans cette optique de mutualisation.
- Les enjeux de mobilités associés avec les liaisons sur le territoire pour faciliter l'accès des patients entre les différents établissements de santé : un participant a notamment rappelé que les patients pouvaient avoir des rendez-vous le matin à l'hôpital ou à la clinique et se rendre ensuite au Centre d'Oncologie. L'importance de développer des lignes de transport en commun a donc été rappelée.

L'enjeu d'aménagement

Le second atelier a permis un temps de partage sur la vision du projet et de son environnement. Alain LACASSAGNE était présent à cet atelier, accompagné de l'architecte de l'opération, les services de l'Agglomération et le Directeur général des services de la Ville de Bayonne.

Cet atelier a notamment porté sur **les enjeux de la conception**, car il s'agit avant tout de concilier le projet et son environnement. Parmi les sujets évoqués :

- Le bien-être et l'exemplarité : avec notamment la notion des labels qui seront portés lors de ce projet, sur la qualité et le bien-être des patients mais aussi du personnel avec différents aménagements intérieurs (salon de patio...) et extérieurs.
- L'intégration paysagère et architecturale :
 - L'intégration tout d'abord paysagère, importante sur ce territoire-là, car le Centre doit à la fois s'intégrer dans la zone boisée du quartier et dans l'environnement de l'Avenue du 14 Avril. L'objectif est aussi de conserver une visibilité sur le bois et sur la partie arrière du terrain, puisque cette partie va devenir boisée. Le projet limitera aussi au maximum l'empreinte de la construction pour préserver l'espace boisé et limitera également l'imperméabilisation. Le travail sur la déclivité est aussi un point important puisqu'il permet d'étager le projet en intégrant des stationnements semi-enterrés, ce qui va permettre d'éviter d'imperméabiliser l'ensemble du terrain avec des voitures en surface.
 - L'intégration architecturale, avec l'utilisation du bois dans cet équipement, et des éléments de structure bien sûr nécessaires pour un Centre d'Oncologie (béton) afin d'assurer sa protection, mais orientés vers des filières sèches. Élément très important par rapport au quartier : la toiture végétalisée qui est la « cinquième façade du projet », et qui va limiter la perception du bâtiment, puisqu'il sera « noyé » avec la forêt en arrière-plan.
- L'accessibilité : il s'agira de traiter le système d'entrées et de sorties qui seront dissociées afin de fluidifier et de minimiser les risques. Ces derniers seront limités puisque Bayonne et le Département 64 créeront un système de carrefour à feux tricolores qui va limiter la vitesse, ainsi que des liaisons piétonnes autour de l'axe principal.

Autre point évoqué : les orientations d'aménagement retenues pour le devenir du quartier.

- Tout d'abord par rapport à la préservation des espaces naturels et agricoles. Dans le cadre du futur règlement du PLUI, l'agglomération a l'intention de conserver un maximum d'espaces naturels protégés et agricoles. Des zones agricoles seront notamment préservées sur la partie nord (vers le quartier Habas). Un certain nombre de terrains seront quant à eux rendus inconstructibles et deviendront des zones naturelles ou agricoles, en fonction de la qualité des sols. L'objectif est aussi de limiter l'artificialisation des sols et des terres et de promouvoir l'agriculture urbaine.
- L'équipement et les services : il s'agit de privilégier à cet endroit une vocation d'équipements structurants pour la Ville de Bayonne et pour le quartier, puisqu'il y a une densité importante de logements et que cela apportera de l'activité. Il y a également des réflexions sur la zone hachurée dans le cadre du PLUI.
- La création d'une ferme urbaine a également été évoquée, située sur la partie nord non loin du projet de Centre et liée à celui-ci autour de l'alimentation, sujet très important.
- Les mobilités : le choix du terrain est particulièrement intéressant, notamment avec les transports en commun (la ligne 1 du tram-bus avec deux arrêts sur cette zone), et la proximité de l'autoroute, le Centre ayant vocation à desservir le Pays Basque et le sud des Landes.

Trois principaux thèmes ont été évoqués lors des échanges avec les participants.

- Le devenir des terres maraîchères : comme évoqué précédemment, la Ville de Bayonne a l'intention de rendre inconstructibles un certain nombre de terrains du côté du quartier Habas pour les transformer en terrains agricoles (sans oublier la ferme urbaine).
- Le choix de l'essence du bois pour la construction du bâtiment :
 - Il faut qu'il y ait une adéquation avec les conditions météorologiques (assez pluvieuses). L'idée est de trouver un matériau qui vieillit bien dans le temps. Les équipes d'architectes travailleront sur ce sujet. Il s'agit ainsi de répondre aux contraintes du projet lui-même.
 - Une piste de travail a également été évoquée sur les essences locales, issues des forêts cogérées privilégiant à la fois l'emploi local et des déplacements courts.
- La prise en compte du réchauffement climatique, avec :
 - L'insertion du projet dans le terrain ;
 - L'évitement de l'imperméabilisation (stationnements semi-enterrés) ;
 - La toiture végétalisée comme isolant (matériaux naturels, non carbonés) et facteur de qualité urbaine ;
 - La conception du bâtiment elle-même (avec les patios intérieurs jouant aussi un rôle par rapport à cet enjeu) ;
 - Le cadre naturel environnant qui ne permet pas de parler d'îlot de chaleur, puisqu'il y a une végétalisation dense, des zones humides à proximité, un réseau hydrographique local et une plaine verte au sud du projet et au pied des résidences Breuer.

QUESTIONS—REPONSES

Aucune question n'a été posée lors de la réunion publique de restitution.

LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET

Suite à la clôture de la concertation préalable et de cette première phase, le 27 janvier, s'enclenchera la consultation officielle de l'Autorité environnementale ayant un droit de regard sur l'évaluation environnementale qui est menée, concernant l'incidence du projet sur l'environnement et le terrain naturel où il se trouve. L'Autorité environnementale aura trois mois pour donner son avis.

Ensuite, différentes institutions (services de l'Etat, Région, Département, syndicat des Mobilités, syndicat du SCOT, chambres consulaires, etc.) seront convoquées et réunies pour un examen conjoint du dossier, qui leur sera envoyé en amont, afin de recueillir leur avis.

C'est suite à ces avis que sera organisée l'enquête publique, propre au dossier de modification du document d'urbanisme. Il s'agira de la prochaine rencontre officielle avec la population, avec la présence d'un commissaire enquêteur pour tenir des permanences et être à la disposition du public pour échanger sur le projet. Cette enquête publique se déroulera lors de l'été 2021, pour une adoption des modifications apportées au PLU prévue en septembre 2021.

La tenue de ce calendrier est importante en termes d'achat et de livraison des machines pour les installations futures, afin d'être le plus précis vis à vis du porteur de projet pour organiser la livraison du Centre mi-2023, après une période de chantier qui devrait s'étaler entre 18 et 24 mois.

A noter qu'il est toujours possible de contacter directement par mail les garants de la concertation jusqu'à la fin de la concertation soit le 27 janvier, aux adresses suivantes :

- Madame Marion Thenet : marion.thenet@garant-cndp.fr
- Monsieur Walter Acchiardi : walter.acchiardi@garant-cndp.fr

Les garants auront un mois à compter du 27 janvier pour publier le bilan de concertation, et faire des propositions afin de poursuivre la concertation. La CAPB va ensuite se positionner par rapport à ce bilan et donner davantage de modalités jusqu'à l'enquête publique, tout en restant à disposition du public. Le dossier sera alors complété avec l'ensemble des avis émis lors du lancement de celle-ci.

LE MOT DE LA FIN PAR M. JEAN—RENE ETCHEGARAY PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ET MAIRE DE BAYONNE

"Comme les garants, on peut regretter que cette concertation ait été trop formelle. Mais elle a existé. On aurait préféré qu'il y ait davantage de « chair » si j'ose dire. Les rencontres qui ont pu avoir lieu sur l'espace public étaient réelles, tout comme les 698 fois où il y a eu un accès au site Internet depuis sa mise en ligne, les 71 fois où cette concertation a pu être visionnée, les 33 fois où le document de décision de l'engagement de la mise en compatibilité du PLU a pu être vu... Tout ceci vient malgré tout nous rassurer sur le fait que les informations sont passées, et s'il n'y a pas de questions ce soir, c'est que nous avons sans doute répondu au maximum aux questions qui auraient pu être posées, et qu'au fond, tout le monde considère qu'il y a une pertinence dans ce projet.

Qui peut dire aujourd'hui que ce territoire n'a pas besoin de cet équipement ? Qui peut contester aujourd'hui que la lutte contre le cancer passe effectivement par ce type de dispositif ? Notre territoire est un territoire habité, en progression démographique, et l'équipement dont on parle ne concerne pas seulement le Pays Basque, mais l'ensemble du bassin de vie concernant aussi en particulier une grande partie de la population du département voisin des Landes. On est ici quasiment sur un équipement d'agglomération voire même de fonction métropolitaine. Je pense que le fait même qu'on ait envisagé que cet équipement soit

presque à la limite de Bayonne et très proche du département voisin des Landes, c'était aussi pour signifier l'importance de cet équipement par rapport au bassin de vie.

Je dis merci à celles et ceux présents autour de cette table qui ont participé à ce travail de concertation. Évidemment, on aurait préféré que les choses soient organisées dans des réunions publiques, on aurait pu se retrouver, répondre directement, parce que nous, élus, prenons plaisir à cela : à convaincre ceux qui ont besoin de l'être, à répondre aux questions qui sont souvent pertinentes.

Maintenant, ce dossier est d'une importance capitale pour nous. Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque qui se trouve sur les allées Paulmy ne peut continuer à fonctionner là où il se trouve. L'urgence commandite que l'on passe aujourd'hui par cette procédure bien particulière que la loi autorise, je tiens à le redire ici, et qui n'est absolument pas une procédure dérogatoire. C'est simplement que nous devons procéder de la sorte face à l'urgence.

Ce que j'espère, c'est que ceux qui n'ont pas pu jusqu'à maintenant participer à la concertation puissent encore le faire : il reste encore quelques jours. Et puis la concertation n'est pas tout, il y a une enquête publique. On est ici dans une concertation commandée par le Code de l'Environnement, il y a aussi une procédure d'enquête publique commandée par le Code de l'Urbanisme, qui permettra de poser les mêmes questions et d'apporter éventuellement la contradiction. Heureusement que notre monde juridique dans ce pays permet à la population d'utiliser tous ces créneaux pour pouvoir s'exprimer. Bien sûr, je souhaite qu'elle puisse le faire. Autrement dit, l'enquête publique pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme va être lancée prochainement, faisant suite à cette concertation, et peut-être que nous aurons le plaisir de voir cette enquête publique qui se déroulera dans des conditions tout à fait normales. Cela dépendra des indicateurs sanitaires de ce pays, mais là c'est un grand point d'interrogation autant pour le personnel de santé que pour nous simples citoyens."